



Directive Habitats, Faune, Flore

# Prairies inondables de la basse vallée du Doubs jusqu'à l'amont de Navilly

**Numéro européen** : FR2600981

**Numéro régional** : 26

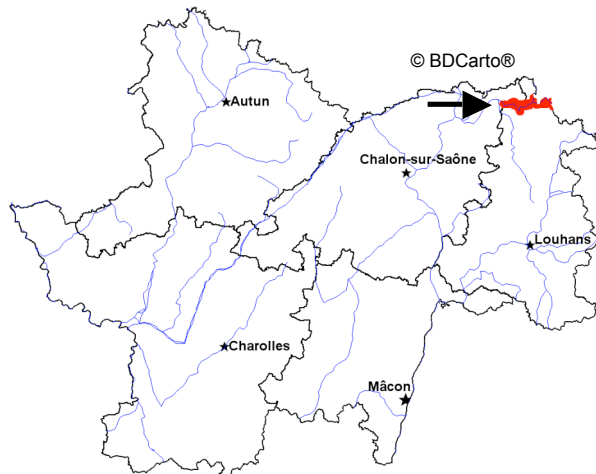
**Département** : Saône-et-Loire

**Arrondissements** : Chalon-sur-Saône, Louhans

**Communes** : Charrette-Varennes, Fretterans,

Lays-sur-le-Doubs, Longepierre, Navilly

**Surface** : 1 434 hectares



## Le site

Natura 2000 correspond à l'interdigue de la basse vallée du Doubs entre Fretterans à l'amont et le pont de Navilly à l'aval, soit un linéaire d'une vingtaine de kilomètres. Il se caractérise par un ensemble de prairies pâturées entrecoupé de forêts alluviales et de mortes, véritables refuges pour la faune et la flore.

## Un patrimoine naturel d'intérêt européen



**Le lit de la rivière** : Le Doubs est une rivière puissante et peu artificialisée. Sa forte dynamique façonne une multitude d'habitats naturels possédant un grand intérêt écologique. Les grèves, bancs d'alluvions sableuses ou graveleuses formés au gré de la rivière, permettent le développement d'une végétation spécifique, adaptée à la sécheresse temporaire et à la submersion. Elles constituent aussi un lieu de vie et de reproduction important pour plusieurs espèces d'insectes, en particulier des libellules.

Les poissons trouvent dans cette rivière une grande diversité d'habitats. Une trentaine d'espèces sont présentes, ce qui en fait une des stations les plus riches de toute la France continentale. Parmi elles, citons la Lamproie de Planer et la Bouvière, toutes les deux d'intérêt européen.



**Les milieux aquatiques** : Ils sont principalement représentés par les mares d'origine anthropique et les mortes, anciens bras du Doubs créés par la dynamique fluviale et connectés au lit mineur lors des crues. Caractérisés par des eaux calmes, ces milieux permettent le développement d'une végétation aquatique spécifique et la présence de nombreuses espèces animales dont des libellules, des échassiers et des amphibiens

comme le rare Triton crêté et le Crapaud sonneur à ventre jaune, liés aux zones humides pour leur reproduction.



**Les prairies inondables** : Implantées sur des sols sableux bien drainés, les prairies inondables occupent la majeure partie de l'interdigue. Elles sont entretenues grâce au maintien de pratiques extensives d'élevage (fauche et pâturage) et fonctionnent au rythme de la rivière et de ses crues. Verdoyantes au printemps, elles sont desséchées et jaunies en fin d'été. Ainsi, certaines espèces végétales caractéristiques des milieux secs

côtoient ici des plantes de milieux humides.

Maillées de haies et de bosquets, les prairies inondables constituent un territoire de chasse idéal pour les chauves-souris dont le Grand-murin, espèce qui affectionne particulièrement les milieux ouverts où elle glane au sol les insectes dont elle se nourrit.



**Les forêts inondables** : Les boisements alluviaux du Doubs, composés d'essences adaptées aux différentes conditions d'inondabilité, contribuent à fixer les berges et luttent ainsi contre l'érosion. Reconnus d'intérêt européen, ils jouent un rôle dans l'épuration des eaux de la nappe phréatique en assimilant les nitrates et sont utilisés par bon nombre d'espèces, dont le Castor qui se nourrit des feuilles, des tiges et de l'écorce

des bois tendres, principalement les saules et les aulnes.



**Les pelouses et landes sèches :** Développées sur les alluvions grossières et calcaires du lit majeur, les pelouses, très rares sur le site, présentent un gazon ras de plantes spécifiques, dont plusieurs espèces d'orchidées. En certains endroits, la prolifération de la végétation ligneuse leur confère un aspect de lande ouverte.

## Les enjeux sur le site



❖ Au vu des milieux variés et de grande richesse écologique formés au gré du Doubs, la dynamique fluviale apparaît comme le principal enjeu du site Natura 2000.

Certaines actions anthropiques susceptibles de déséquilibrer cette dynamique, notamment les extractions massives de granulats comme celles réalisées au cours du XX<sup>ème</sup> siècle et l'enrochement des berges, sont à l'origine de la régression d'habitats naturels (îles, grèves, ...).

⇒ Maintenir les habitats naturels dynamiques en préservant le régime hydrique du Doubs.

❖ Malgré la réglementation établie par l'arrêté préfectoral de protection de biotope (APPB) du 2 juillet 1992, la fréquentation des grèves et des îles en périodes printanière et estivale est importante, d'autant plus qu'une grande partie d'entre-elles est accessible à pieds, en canoë-kayak ou en barque. Ces usages peuvent occasionner des dérangements répétitifs de la faune et le piétinement des milieux naturels.

⇒ Respecter la sensibilité des milieux dans le cadre des activités sportives et de loisirs (vigilance quant aux lieux et aux dates de fréquentation).



La présence de milieux aquatiques de bonne qualité, fortement dépendante des variations de la nappe alluviale et des activités agricoles s'exerçant à leur proximité, est aussi un des enjeux principaux.

❖ Une forte baisse du niveau en eau, causant la déconnexion des mortes et l'assèchement des mares, signifierait la fermeture progressive et la disparition des milieux aquatiques via le développement de la végétation arbustive.

Les espèces non spontanées et envahissantes telle la Renouée du Japon contribuent à la fermeture des milieux aquatiques.

⇒ Maintenir les milieux aquatiques en préservant le niveau d'eau de la nappe alluviale et en contenant le développement des ligneux et de la Renouée du Japon.

❖ Les amendements des prairies et les déjections animales issues du pâturage tendent à altérer la qualité physico-chimique et biologique de l'eau, menaçant ainsi les espèces animales et végétales les plus sensibles (libellules, amphibiens).

⇒ Préserver la qualité de l'eau des mares prairiales et des mortes par la prise en compte de leur vulnérabilité lors des activités agropastorales.



❖ Parmi les prairies qui occupent environ 45 % de la surface totale du site Natura 2000, plusieurs types jouant un rôle écologique de tout premier ordre sont répertoriés.

Leur intérêt patrimonial étant fortement lié aux pratiques extensives de pâture ou de fauche, il serait très dommageable que les prairies laissent place aux cultures ou soient exploitées de façon plus intensive.

Du fait de l'APPB qui réglemente les pratiques agricoles reconnues comme les plus problématiques, les prairies semblent se maintenir en bon état de conservation.

A noter toutefois, que certaines sont encore retournées et converties en cultures céréalières.

⇒ Pérenniser ou adopter des pratiques agricoles extensives, garantes du maintien des prairies, des éléments bocagers et de leur qualité.

❖ Fonctionnant au rythme des crues, les prairies humides sont particulièrement sensibles à tout aménagement du Doubs susceptible de modifier les conditions d'inondabilité de la vallée.

⇒ Maintenir le régime hydrique du Doubs.



❖ Les pelouses et leurs faciès d'embuissonnement, qui constituent bien souvent les premières phases de colonisation des terrasses alluviales, sont des formations végétales soumises à des évolutions rapides, dont l'enjeu de conservation est majeur.

Sur la basse vallée du Doubs, leur part a considérablement diminué depuis 1998. Soit elles ont évolué vers des formations prairiales, soit elles sont fortement embroussaillées et en cours de boisement.

La fermeture de ces milieux de pelouses peut être accrue par le développement d'espèces envahissantes, notamment l'Ambroisie, une espèce très colonisatrice qui, non seulement exerce une concurrence avec les plantes d'origine, mais constitue aussi un enjeu en terme de santé publique de par le fort pouvoir allergisant de son pollen.

A l'heure actuelle, l'état de conservation des pelouses n'est en aucun cas satisfaisant, d'autant plus que sans intervention, une majeure partie d'entre elles est vouée à disparaître.

⇒ Effectuer la réouverture des pelouses les plus embuissonnées et réaliser un entretien par une fauche et/ou un pâturage adapté à la fragilité du milieu.

❖ Malgré la réglementation en vigueur, les milieux ouverts des bords du Doubs sont encore le siège d'activités sportives et de loisirs non maîtrisées (quad, randonnées en dehors des sentiers existants, bivouacs,...), susceptibles de dégrader ponctuellement certains habitats naturels sensibles.

⇒ Sensibiliser et poursuivre les prises en compte de ce patrimoine dans les pratiques sportives et de loisirs.



❖ Les forêts alluviales, en particulier les saulaies arborescentes à Saule blanc, sont devenues rares à l'échelle nationale et abritent des espèces d'intérêt européen. Leur maintien apparaît donc comme un enjeu important.

Non exploitées et encore soumises à la dynamique active du Doubs, elles sont dans un état de conservation globalement satisfaisant.

⇒ Maintenir les formations alluviales et leur capacité d'accueil pour de nombreuses espèces animales d'intérêt européen.

❖ Localement, les boisements alluviaux sont fortement colonisés par des espèces très compétitives et invasives tels l'Erable negundo et la Renouée du Japon.

⇒ Lutter contre le développement des espèces envahissantes.